



DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION ET  
COMMUNAUTE 360  
RESSOURCES SANTE VAUCLUSE

---

Charte d'engagement  
du COPIL du DAC et du COTECH de la C360  
Ressources Santé Vaucluse

## PREAMBULE

L'ARS PACA a confié à l'Association Ressources Santé Vaucluse le portage du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et de la Communauté 360 (C360) du Vaucluse.

Les Dispositifs d'appui à la Coordination et la Communauté 360 assurent une mission de service public, contribuant à faciliter l'organisation des parcours de vie et de santé et à participer à la réponse aux demandes des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants. Dans le cadre de leurs missions, le DAC et la C360 se réfèrent aux principes suivants :

- Les quatre grands principes juridiques d'égalité, de continuité, de mutabilité (adaptation) et d'accessibilité ;
- Les principes d'engagement associés à la Charte des services publics<sup>1</sup> signée en 1992, qui introduit la transparence, la neutralité, et la fiabilité.

Pour mener à bien les missions du DAC et de la C360, l'Association Ressources Santé Vaucluse a souhaité donner toute leur place aux partenaires dans le pilotage des dispositifs, dans le respect des principes d'autonomie de chaque acteur dans leur champ d'actions propre. Dans cette perspective, le DAC et la Communauté 360 sont pilotés par l'Instance Territoriale Stratégique.

Ce pilotage recouvre les missions suivantes :

- Élaborer et suivre la **feuille de route annuelle** du DAC et de la C360
- Prioriser la **montée en compétence du DAC et de la C360** en fonction des analyses de besoin de la population et des professionnels
- Garantir que le DAC et la C360 sont dans leur **position de tiers facilitateur** et agissent dans le respect des principes de subsidiarité, de complémentarité et de neutralité permettant une articulation productive avec les autres acteurs du territoire, dans le respect des textes et missions de chacun
- Suivre l'**activité et le service rendu aux professionnels et à la population** du territoire
- Suivre et partager les **résultats des travaux de l'observatoire territorial** (ressources et expertises disponibles, points de rupture de parcours et initiatives territoriales) autour des situations complexes notamment.
- Être un **lieu de concertation, de confiance et de recherche de consensus** pour faciliter la mise en place des solutions ou réponses aux problématiques récurrentes identifiées
- Veiller à l'**inscription du DAC et de la C360 sur le territoire** avec un rôle d'ambassadeur et de promotion.

Pour favoriser à la fois la représentativité des membres partenaires du DAC et de la C360, et l'efficacité décisionnelle, l'Instance Territoriale Stratégique s'appuie sur :

- Un Comité de Pilotage (COPIL DAC) composé de 21 membres, chacun d'entre eux étant désigné par leur collège au sein de l'Instance Territoriale Stratégique ;
- Un Comité technique Handicap (COTECH C360) composé de membres cœurs de la C360

---

<sup>1</sup> La charte des services publics, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Paris, 1992

Chaque membre du COPIL du DAC et du COTECH de la C360 est signataire d'une **charte entre sa structure et le porteur du DAC et de la Communauté 360**, objet du présent document.

## ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES MEMBRES DU COPIL DAC

Les membres du COPIL du DAC sont issus, de fait, de l'Instance Territoriale Stratégique.

Certains membres du COPIL sont également membres cœurs C360 et participent au COTECH C360

Les membres du COPIL s'engagent à :

- Participer aux réunions du COPIL DAC qui se tiendront deux à trois fois par an
- Contribuer aux missions de pilotage du DAC confiées au COPIL, telles que définies en préambule
- Pour le COPIL DAC, participer aux réflexions, proposer les orientations de la feuille de route du DAC et mettre en œuvre les groupes de travail
- Contribuer à mobiliser, sur un temps défini, les ressources et compétences pour les travaux des groupes de travail thématiques définis par le COPIL
- Faire le lien avec les membres du Collège de l'Instance Territoriale Stratégique du DAC, qui les ont désignés pour représenter leur collège :
  - Faire état de l'actualité des acteurs du collège, informations partagées sur les projets et transformations susceptibles d'impacter les parcours ;
  - Communiquer sur les travaux du DAC, et relayer les actions vers les partenaires
- À déclarer, le cas échéant, les éventuels conflits d'intérêt que pourrait représenter la participation du partenaire au Copil DAC Ressources Santé Vaucluse et à respecter la confidentialité des travaux en cours jusqu'à l'obtention d'un consensus.

## ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES MEMBRES DU COTECH C 360

Les membres du COTECH C360 sont issus des membres cœurs de la Communauté 360.

Certains membres du COTECH sont également représentant de leurs structures et de leur collège d'appartenance au sein de l'ITS et du COPIL DAC

Les membres du COTECH C360 s'engagent à :

- Participer aux réunions du COTECH qui se tiendront deux à trois fois par an
- Proposer les orientations de la feuille de route de la Communauté 360 et mettre en œuvre les groupes de travail
- Contribuer à mobiliser au sein de membres cœurs et si nécessaire en externe les ressources et les compétences pour les travaux des groupes de travail thématiques définis par le COTECH
- Faire le lien entre les membres cœurs de la C360 et leurs collègues au sein de l'ITS et du COPIL DAC :
  - Faire état de l'actualité des membres cœurs et des acteurs de leurs collèges ITS, informations partagées sur les projets et les transformations susceptibles d'impacter les parcours de vie des personnes en situation de handicap
  - Communiquer sur les travaux de la C360 et faire le lien avec ceux du DAC, et relayer les actions et projets vers les partenaires
- À déclarer, le cas échéant, les éventuels conflits d'intérêt que pourrait représenter la participation du partenaire au COTECH de la C360 Ressources Santé Vaucluse et à respecter la confidentialité des travaux en cours jusqu'à l'obtention d'un consensus.

## ENGAGEMENTS DU DAC ET DE LA C360 RESSOURCES SANTE VAUCLUSE

Le Bureau et la direction de Ressources Santé Vacluse s'engagent à :

- Garantir des retours d'information réguliers sur l'activité du DAC et de la C360
- Partager les analyses de rupture de parcours menées sur les différentes parties du territoire et dans différentes thématiques
- Mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour suivre la feuille de route du DAC et de la C360

## ADHESION A LA CHARTE

La présente Charte pourra faire l'objet de modifications proposées par l'Instance Territoriale Stratégique ou par le COPIL/COTECH et validées par l'Instance Territoriale Stratégique, puis soumises à l'approbation des signataires.

Au COPIL du DAC	
Organisme :	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Fonction :	Fonction :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date	Date
Signature	Signature
Au COTECH de la C360	
Organisme :	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Fonction :	Fonction :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date	Date
Signature	Signature
Porteur du DAC C360 Ressources Santé Vacluse	
La Présidente	
Nom : CLAUSTRÉS BONNET	
Prénom : Lucienne	
Date : 1 <sup>er</sup> juillet 2024	
Signature	